



**Convention d'occupation du domaine public
pour l'installation d'un kiosque à pizza
Parking de l'Office de Tourisme à Vias-plage**

Acte d'engagement

*Le présent document formalise la candidature de l'opérateur économique qui y présente les propositions qu'il devra respecter si le contrat lui est attribué.
Les candidats sont invités à le lire attentivement et dans son intégralité.*

La convention d'occupation du domaine public est composée du présent acte d'engagement, de l'attestation sur l'honneur et du cahier des charges.

Identification de la personne publique propriétaire de la parcelle

Ville de Vias
6, place des Arènes
34450 VIAS

Tél. 04.67.21.66.65

Service chargé du suivi de la convention d'occupation du domaine public :

Service des Marchés Publics

Engagement du candidat

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte

agissant pour le compte de la personne morale - *Indiquer le nom, l'adresse :*

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs de la convention, le candidat s'engage sur la base de ses propositions et conformément aux documents susmentionnés, à occuper la parcelle du domaine public identifiée dans le cahier des charges dans les conditions indiquées ci-après.

Durée de validité des propositions

Les conditions d'occupation proposées dans le présent acte d'engagement lient le candidat pendant 120 jours à compter de la date limite de dépôt des dossiers.

Caractéristiques du commerce

- La structure commerciale est déjà en la possession du candidat
- La structure commerciale sera achetée si le candidat est retenu

Description de la structure commerciale : le candidat présente des éléments d'information détaillée notamment ses dimensions, ses caractéristiques esthétiques et visuelles et en matière de respect des normes de sécurité.

A cette fin, il annexe au présent acte d'engagement tous documents (notice technique, photos, schémas, plans, textes descriptifs par exemple) permettant d'apprécier l'aspect visuel de la structure commerciale et son insertion dans le contexte architectural. Ces documents sont numérotés et énumérés ci-après.

LISTE DES DOCUMENTS ANNEXÉS À L'ACTE D'ENGAGEMENT ET PRÉSENTANT LES CARACTÉRISTIQUES DU POINT DE VENTE :	
Numéro	Type et contenu du document

Numéro	Type et contenu du document

Montant de la redevance annuelle

La proposition suivante correspond au montant annuel de la redevance d'occupation domaniale que propose le candidat, telle que définie à l'article 7.1 du cahier des charges.

REDEVANCE D'OCCUPATION DOMANIALE ANNUELLE PROPOSÉE PAR LE CANDIDAT :

_____ euros par mois

Écrire le montant proposé en toutes lettres puis en chiffres.

Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée 5 ans à compter de la signature du contrat par M. le Maire ou son représentant.

La convention est reconductible expressément deux fois par période de 12 mois. Elle ne pourra donc excéder 7 ans.

Pour l'occupant,

(Nom et prénom ou, pour les personnes morales, raison sociale)

Représenté par

(Pour les personnes morales)

En sa qualité de

(Pour les personnes morales)

Fait à _____ en deux originaux

Le

Signature (et cachet pour les personnes morales)

Pour la Ville de Vias,

A Vias,

Le

Signature et cachet